

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018**

Nombre des conseillers
élus en fonction : 10

Sous la présidence de M. Paul FISCHER, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 20 h dans la salle de la mairie le 11 septembre 2018 sur convocation adressée par le Maire le 3 septembre 2018.

Etaient présents : Mme BAUER Myriam, M. FISCHER Paul, M. HALTER Etienne, Mlle JEANNIARD Myriam, M. LUX Martial, M. MATHIS Jean-Marc, M. MICHEL Jacques, M. WIDLOECHER-LOUX Patrick.

Absents excusés : M. WALTER Emmanuel (procuration à M. FISCHER Paul), Mlle LUDWIG Michèle.

Assistaient à la séance : M. BAUER Christophe, Mme HINKEL Odile et M. HINKEL Francis.

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE "ASSAINISSEMENT" DU SIVOM DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 du décret n° 95-685 du 6 mai 1995, le maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport que lui a adressé M. le Président du SIVOM de la Vallée de la Bruche sur le prix et la qualité du Service "ASSAINISSEMENT" relatif à l'exercice 2017.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 du Service "ASSAINISSEMENT" présenté par le SIVOM de la Vallée de la Bruche.

3) PROJET DE MISE EN SOUTERRAIN DE LA LIGNE HTA B709 PAR ELECTRICITE DE STRASBOURG RESEAUX

Le maire informe le Conseil municipal de la réception en mairie en date du 20 août 2018 d'un courrier émanant d'ELECTRICITE DE STRASBOURG RESEAUX en vue d'obtenir l'avis de la commune de Wildersbach sur le projet de mise en souterrain de la ligne HTA B709.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe sur ce projet, sachant que plusieurs questions restent néanmoins encore en suspens notamment sur la date prévisionnelle des travaux (ceux-ci ne devront pas être effectués entre fin octobre et début avril compte tenu des conditions climatiques probables en période hivernale et de l'étroitesse des rues). L'autre question se posant est celle de la remise en état de la voirie après travaux (enrobés, gravillonnage sur surface refaite... ?).

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal souhaite, avant de se prononcer définitivement, avoir un entretien de présentation lors d'une prochaine séance avec l'un ou plusieurs responsables de ce projet.

4) RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL AVEC MADAME AUDREY BACHELET

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'au vu des informations recueillies auprès de la Trésorerie de Schirmeck, Madame Audrey BACHELET n'honore pas les paiements du loyer prévu dans le cadre de la location d'un garage communal (délibération du 25 juin 2015), et ce malgré les différentes injonctions qui lui ont été faites.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3 du contrat de location signé avec Madame Audrey BACHELET en date du 29 juin 2015 et de la délibération du 25 juin 2015,

DECIDE DE RESILIER le contrat de location avec Madame Audrey BACHELET dans le cadre du préavis prévu de deux mois.

L'intéressée en sera informée par lettre recommandée avec accusé de réception et est mise en demeure de libérer le local de tout matériel ou véhicule pour la date du 15 novembre 2018.

5) FERME DE LA PERHEUX : RESILIATION DU CONTRAT DE BAIL

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier de Madame Nicole Höffgen.

Madame Höffgen a décidé de résilier, avec effet au 31 octobre 2019, le bail à ferme dont elle est titulaire et portant sur l'habitation, les terres et bâtiments d'exploitation agricole, sis au 97 chemin du Saïcy, au col de la Perheux à Wildersbach.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du congé,

DECIDE de rechercher un preneur en étroite collaboration avec la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

6) AUTORISATION SPECIALE N° 2 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018

Le Maire informe les membres délibérants de la nécessité de procéder à une modification budgétaire au titre du budget principal de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, les membres délibérants, à l'unanimité, décident de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2018

Compte	Libellé - Objet	Dépenses	Recettes
2117	Bois et forêts	- 50 000	
21311	Hôtel de Ville	33 000	
21318	Autres bâtiments publics	- 28 000	
2151	Réseaux de voirie	41 000	
21538	Autres réseaux (pluvial)	4 000	
4581	Voirie forestière	15 000	
4582	Voirie forestière		15 000
10222	FCTVA		- 1400
13251	GPF de rattachement		1 400
TOTAL		15 000	15 000

7) TRAVAUX COMMUNAUX

A) DALLE CONTENEURS TRI DECHETS : Une demande a été transmise auprès du SELECT'OM le 5 juillet pour obtenir des précisions sur la réalisation d'une dalle pour les conteneurs d'apport volontaire situés à l'entrée de la commune. Une relance sera effectuée, n'ayant pas eu de réponse à ce jour.

B) CHANTIER ROUTIER FORESTIER DU HAUT DES MONTS : Le chantier intercommunal avec Neuwiller et Waldersbach est pratiquement terminé, quelques aménagements mineurs restent à réaliser. Un arrêté réglementant la circulation sera à prendre une fois les travaux réceptionnés.

E) REFECTION DE LA ROUTE (AVAL) VERS LA PERHEUX : Compte tenu des disponibilités financières limitées (réception de subventions retardées pour les travaux d'aménagement de la mairie et de la route forestière) d'une part et de l'approche de la saison hivernale d'autre part, il est convenu de reporter les travaux de réfection de la route d'accès aval à la sortie du village en direction de la Perheux.

8) DIVERS

A) BOVINS DE M. BALDENSPERGER : Aucune réponse n'ayant été obtenues de la part de Monsieur Nicolas BALDENSPERGER suite aux demandes formulées par la mairie (délibération du 4 juillet 2018), un courrier sera adressé auprès des Services Vétérinaires de Strasbourg pour une intervention de leur part.

B) COMPTEUR LINKY : Le maire informe le Conseil municipal que Monsieur Le préfet du Bas-Rhin a transmis une requête auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg pour solliciter l'annulation des délibérations du Conseil municipal des 28 mars et 30 mai 2018. Un délai de 60 jours est imparti à la commune pour présenter un mémoire en réponse.

C) REPAS COMMUNE DE FIN D'ANNEE : Le repas communal de fin d'année pour les anciens est fixé au dimanche 9 décembre.

D) FREQUENCE DES REUNIONS DU CONSEIL : Il est convenu de programmer les futures réunions du Conseil à intervalle régulier, si possible sur chaque trimestre, sauf autre nécessité.

Le Maire,



Le Secrétaire.



Les Membres du Conseil municipal,

